L'enquête réalisée par l'UVCW permet également de cibler un certain nombre d'articles du CWATUPE qu'il conviendrait de modifier. Citons en quelques uns :

- **L'article 262** qui reprend la liste des actes et travaux dispensés de permis est jugé incomplet, donc soumis à interprétation par 63 % des communes qui ont répondu à l'enquête. Il conviendrait de ne pouvoir dispenser de permis que les actes et travaux dont l'impact urbanistique et architectural est limité voire inexistant (et ce en toute zone du plan de secteur) ; le remplacement à l'identique de châssis, portes, … , les travaux intérieurs dans des bâtiments existants sans toucher au volume ni aux structures portantes en sont quelques exemples.
- **L'article 263** qui traite des actes et travaux soumis à déclaration urbanistique : pour une majorité de communes (89%), le régime de la déclaration urbanistique préalable organisé actuellement par cet article est contestable. En effet, dans cette procédure, la commune doit s'assurer du caractère complet du dossier sans pouvoir se prononcer sur l'opportunité du projet ni sur le respect des normes en matière d'économie d'énergie. La déclaration urbanistique pourrait être remplacée par un permis «light» (dossier de demande simplifié, mais intégration des normes PEB).
- **L'article 265** qui énumère les actes et travaux dispensés du concours d'un architecte est plébiscité par les communes : 82% d'entre elles souhaitent le maintien d'une telle liste. Cependant, le dossier de demande de permis devrait être simplifié afin que le citoyen puisse le compléter sans intervention d'un membre du service urbanisme ! En effet, nombreuses sont les communes qui se plaignent de la charge administrative supplémentaire engendrée par l'aide quasi systématique apportée par les employés du service aux citoyens désemparés pour la constitution des dossiers du fait de leur complexité.

En conclusion, trop de dispositions des articles 262 à 265 sont sujets à interprétation tant par les employés communaux et régionaux que par les architectes et les citoyens.
D'autre part, il convient de rappeler que la réglementation «PEB» ne s'applique qu'aux actes et travaux soumis à permis ! Un correctif semble devoir s'imposer : lorsque les actes et travaux concernent un bâtiment destiné à l'habitation, il conviendrait d'imposer le recours à un architecte afin de couvrir l'ensemble des hypothèses pouvant influer sur la performance énergétique du bâtiment.

Cet article qui est loin d'être complet (comment résumer en deux pages 200 propositions reprises dans un fascicule de petit format comportant 278 pages) m'a permis de vous faire part des principales remarques qui avaient été exprimées par le service de l'urbanisme de la Commune de Dison lors de l'enquête réalisée par l'Union des villes et communes de Wallonie.

Jean-Paul Mawet | Echevin de l'emploi, des affaires économiques, des classes moyennes, de l'agriculture des grands événements festifs et de la communication

Le Commerce à Dison

Dire que l'activité commerciale disonaise est au beau fixe serait faire preuve d'un optimisme exagéré. Cependant, à bien y regarder, les perspectives sont loin d'être négatives. Alors que le commerce verviétois est dans l'attente de la concrétisation du projet Foruminvest et que l'Outlet Mall de l'ancienne gare de l'Ouest n'a jamais su convaincre le client, Dison profite de sa situation géographique, à la fois en périphérie de l'agglomération et à proximité de l'autoroute.

A Dison, pas de projets pharaoniques ! Notre ambition est de réhabiliter les chancres urbains et de maintenir ce qui existe avant d'envisager des développements futurs.

Je ne reviendrai pas ici sur le site COMEDIS (ex-Interlac). Les différentes enseignes qui s'y sont implantées témoignent de leur satisfaction et attendent avec impatience la fin des travaux de la rue Pisseroule et l'ouverture du centre multi-media communal pour se développer encore. Peu à peu les espaces encore vides se remplissent et on ne peut que s'en réjouir.

On a pu croire un temps que COMEDIS allait sonner le glas du zoning commercial de l'avenue Jardin-Ecole. Voici à présent que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour celui-ci. Même s'il est trop tôt encore pour révéler les enseignes intéressées, il ne fait aucun doute qu'elles combleront un vide commercial pour les Disonais et la population des environs et revigoreront l'activité de cette implantation à proximité directe d'une sortie autoroutière.

La population du quartier d'Ottomont attendait avec impatience qu'une nouvelle enseigne vienne rouvrir les portes du bâtiment situé à Botister. Ici également, les nouvelles sont plutôt positives puisqu'une chaîne d'envergure nationale est sur le coup et que les premières demandes d'autorisations administratives ont été déposées.

Je m'en voudrais pourtant de ne pas dire quelques mots des petites exploitations indépendantes. Au cours des derniers mois, malgré quelques échecs, plusieurs commerces ont ouverts leurs portes rue Albert Ier. Après la réouverture des Arcades et celle d'une librairie, on a assisté à la reprise de la boucherie Seffer et à l'ouverture d'un snack, … On doit espérer que ce n'est qu'un début de reprise. Mais je voudrais ici saluer tous ceux qui osent prendre le risque d'investir et les remercier de choisir Dison pour le faire.
En ma qualité d'échevin des Affaires économiques, mon ambition est que depuis le site COMEDIS jusqu'à l'extrémité de la place du Sablon, le commerce puisse trouver sa place et son épanouissement au coeur de notre commune. La première tâche était de faire en sorte d'inspirer confiance aux investisseurs, de les convaincre que l'heure était au développement et au redéploiement : manifestement, certains y croient.

Je ne veux pas oublier les autres quartiers de la commune. L'axe Grappe - Pisseroule a connu un réel développement ces dernières années au point que certaines activités s'y trouvent désormais à l'étroit. Il est essentiel d'en terminer rapidement avec le long parcours bureaucratique du chancre de l'ancienne EIB. Des investisseurs sont prêts à s'y implanter et ne comprennent pas les atermoiements des autorités publiques (et en particulier des différentes administrations de la région wallonne) qui semblent prendre plaisir - un plaisir morbide - à remettre chaque fois l'ouvrage sur le métier.

D'autres ilots de taille plus réduite sont actifs : je pense notamment ici au village d'Andrimont où les services commerciaux de base sont assurés. Et j'imagine qu'une fois rénovée, la place Simon Gathoye pourrait également attirer des commerces de proximité. Nous devons là aussi veiller à ce que ces implantations se maintiennent et puissent se développer, non seulement pour épauler le courage de ceux qui investissent dans le commerce local, mais également parce qu'ils concourent à maintenir une vie sociale active dans leur quartier.

Il appartiendra dès lors aux autorités communales de soutenir leur audace et leur travail en améliorant l'environnement : amélioration de la mobilité et du parking, renforcement de la convivialité (propreté, mobilier urbain, …), politique de visibilité et de promotion, … Tel sera l'enjeu de la politique économique communale au cours des prochains mois.

Jean-Paul Mawet | Echevin de l'emploi, des affaires économiques, des classes moyennes, de l'agriculture des grands événements festifs et de la communication

Les Sports Moteurs, on aime ou on n'aime pas. Comme le foot, le fromage de Herve ou Facebook. Il n'empêche qu'une étape des boucles de SPA dans le zoning des Plénesses, ça mérite d'être signalé.

Les **Boucles de Spa** aux Plénesses

Pourquoi donc ?, demanderez-vous.

D'abord parce que les organisateurs d'une épreuve renommée ont pensé à notre région pour développer de nouvelles facettes de leur épreuve. Leur appel a d'ailleurs rapidement recueilli l'assentiment des entreprises du zoning avec lesquelles les arrangements ont été pris pour ne pas perturber l'activité économique.

Ensuite, parce que cette épreuve a drainé une foule considérable d'amateurs de sport moteurs sur les hauteurs d'Andrimont et de Thimister. Certes, ceux-ci n'ont guère consommé qu'aux buvettes et chez les marchands de hot dogs du parcours. Mais si le public sait faire le déplacement pour des moteurs, pourquoi ne se déplacerait-il pas pour d'autres activités qui pourraient servir le commerce local?

Enfin, parce que l'organisation des Boucles de SPA, bien rôdée par l'équipe de Pierre DELETTRE et d'Alain LOPES, a également permis de tester avec succès la collaboration entre les trois communes concernées (Dison, Thimister-Clermont et Welkenraedt).

Les amateurs de beaux châssis, de ronflements de moteur et de virages impressionnants ont été ravis. Demain, pourquoi ne pourrait-il pas en aller de même pour les amateurs de musique ou les passionnés de théâtre ?

Nous avons sur Dison tout ce qu'il faut pour cela. Les infrastructures (encore améliorées dès que l'auditorium du site COMEDIS sera opérationnel), les institutions d'appui (Commune, Agence de Développement local ou centre culturel) et même le dynamisme de diverses associations locales…

Les ingrédients sont réunis. Il faut encore les combiner pour en faire un menu de choix.

Stephan Mullender | Echevin des services État civil / Population / Étrangers / Jeunesse; maison des jeunes, tourisme, fêtes et jumelages

"Venez défier les Audincourtois au 50" Chronos"

Programme ***AUDINCOURT-DISON*** *26/27 et 28 mai 2012*

Samedi 26/05/2012

16H00 : Verre de l'accueil - lieu toujours « surprise »
18H00 : débat européen (sous réserve)
19H00 : Intronisation Tchevenaye
20H00 : Dîner (traiteur)

BAL DU 50ème (réservé aux participants du Dîner festif)

Dimanche 27/05/2012

10H30 : Défilé patriotique
12H00 : Apéritif européen - Site surprise aussi
13H00 : Déjeuner - Place Luc Hommel
15H00 : 50 "Chronos - Esplanade de la Libération (jeu de défis entre Audincourt et Dison) chaque équipe portera le nom d'un pays européen
19H00 : place Luc Hommel - Apéritif (réservé aux personnes présentes aux repas)
19H30 : Renouvellement de vœux de jumelage - remise cadeaux - etc)
20H30 : Dîner de gala

SOIREE CABARET (réservée aux participants du Dîner de gala)

Lundi 28/05/2012

10H30 : Activés spéciales pour les Audincourtois
13H30 : Déjeuner
16H00 : Départ des Audincourtois

"Jumelage Audincourt-Dison, l'Europe au positif"

"26/27 et 28 mai 2012, trois journées inoubliables"

Menus du 50e anniversaire : Dison-Audincourt

Samedi 26 mai

-Terrine en croûte de canard aux fruits secs
-Coq au vin de Pomerol et oignons grelots
-Mousse de fraises et son coulis de fruits de la passion
Coût : 32 €

Dimanche 27 mai 13H00

-Buffet « Belge »
-Buffet « Savoyard »
-Buffet fromages belges : 7 sortes, pain variés, beurre, raisin, sirop
Coût : 20 €

Dimanche 27 mai Soirée de gala

-Duo de verrines saumon cru aux Granny et foie gras de canard sur confit de poires
-Le gâteau de solettes et crevettes grises, coulis d'herbes fraîches
-Carré de cochon de lait aux saveurs du plateau
-Dessert du 50e
Coût : 45 €

Lundi 28 mai 13h30

-Waterzooi de poulet à la bière de Val Dieu
-Mousse chocolat et spéculoos
Coût : 13 €

COUT TOTAL : 110 €

Si l'on prend le carnet des 4 repas : réduction de **10 €** soit **100 €**
Des repas « enfants » à prix modiques sont également disponibles

Renseignements et Réservations :
Francine Brach - 0496/623782

Paiement :
compte n° BE53068226177553
ASBL Commission Communale des Fêtes

Dimanche 27 mai 2012 - 15 h - Esplanade de la libération
Animation gratuite
« 50 '' chronos » divers défis entre les Audincourtois et les Disonais

Renseignements :
PY Vanweerst : 0494/503535

Vinciane Brockaert | Echevine des budget et finances, de la recette communale, des sports, des associations/autorisations, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Petit rappel : Un module destiné à proposer une activité/événement est disponible dans les Services en Ligne :

« Demande d'insertion d'une activité/évènement à l'agenda communal sur le site internet de Dison. »

Accessible via le site internet communal :
<Pour aller plus vite …>
<Administration en ligne>
<Services en ligne>

Ou directement via
https://dison-citoyen.lescommunes.be

Cela concerne ?

- Un évènement ou activité à caractère culturel, sportif, récréatif, … organisé par une association disonaise, se déroulant sur le territoire de la commune ou à l'extérieur ;
- une association extérieure à Dison, se déroulant sur le territoire de la commune de Dison ou dont les activités couvrent la commune de Dison.

Comment procéder ?

comme pour la commande de document en ligne, il faut d'abord s'inscrire sur le site des services en ligne :

<s'inscrire> en haut à droite de la page d'accueil du site (https://dison-citoyen.lescommunes.be).
L'inscription sera effective dès que vous aurez validé les données et ne doit être effectuée qu'une seule fois ;
!! L'identifiant respecte majuscule/minuscule !!

Par la suite il suffira de vous connecter au site :
<s'identifier> en haut à droite de la page d'accueil du site (https://dison-citoyen.lescommunes.be).

ensuite, une fois authentifié, il suffira de remplir le formulaire disponible à partir de la rubrique <demande d'insertion d'un évènement> avec la possibilité de joindre photos et/ou document (1 Mb maximum par fichier) ;

la demande sera alors envoyée par mail et traitée à l'Administration communale.

Si la demande est validée, elle sera alors publiée à l'agenda du site internet. L'Administration communale se réserve le droit de refuser l'insertion, le demandeur sera alors averti par e-mail.

Dernière minute : très prochainement le site internet communal fera peau neuve

e-TIC DISON

CommunesPlone
Le Projet Collaboratif Open Source pour les communes

Vous cherchez une information sur votre Commune : http://www.dison.eu
Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be